



COMMUNE D'

# Ebersheim

Publications du 19 janvier 2018

## COURS DE TAILLE

La Société d'Arboriculture d'Ebersheim organise un cours de taille d'arbres fruitiers le **samedi 20 janvier 2018 à 13h30** au verger de M. ROHMER Jean-Paul, route d'Ebersmunster D210 au lieu-dit AUMATTEN.

Cours gratuit ouvert à tous animé par un moniteur de la fédération

Contact : 03 88 85 74 18 / [fernand.trau@wanadoo.fr](mailto:fernand.trau@wanadoo.fr)

## ECOLE MATERNELLE

Un site bilingue français/allemand fonctionne à l'école maternelle d'EBERSHEIM depuis la rentrée scolaire 2012/2013. Une réunion d'information sur les principes de fonctionnement d'un tel site est proposée aux parents d'enfants nés en 2015 le **vendredi 09 février 2018 à 19h30**, à l'école maternelle – 10, rue de Muttersholtz – 67600 EBERSHEIM.

## DON DU SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu le **9 février 2018** de 17h à 20h au Centre Socio-culturel Ignace Heinrich d'Ebersheim.

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. C'est une démarche **obligatoire** et nécessaire pour pouvoir s'inscrire aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...)

Merci de vous rendre à la mairie avec votre livret de famille et une pièce d'identité.

## DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

**Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.**

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe (35 euros).

## OBJETS TROUVÉS

gilet homme – parapluie – lunettes de soleil – casquette – gants enfants